



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

La situation à Abyei

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 33 de la résolution [2445 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a demandé à être tenu informé des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Il porte sur la période du 16 octobre 2018 au 15 avril 2019, écoulée depuis la publication de mon précédent rapport sur le sujet ([S/2018/923](#)). Il présente un compte rendu et une analyse de la situation sur le plan de la sécurité, des derniers faits survenus sur le plan politique et de l'environnement opérationnel de la mission. Il décrit également les mesures prises pour reconfigurer la mission, notamment une réduction des contingents et une augmentation des effectifs de police, et contient des recommandations concernant d'autres changements à envisager.

II. Abyei

Dynamique du conflit et conditions de sécurité

2. Durant la période considérée, la situation est demeurée en général calme et les violences ont été sporadiques. Le conflit à Abyei a continué d'être caractérisé par des dynamiques parallèles, à savoir les violences intercommunautaires, principalement entre le Ngok Dinka et les Misseriya, la criminalité et la présence d'éléments armés. Treize actes de violence ont été commis au moyen d'armes de petit calibre et neuf personnes y ont trouvé la mort. Il s'agissait, dans trois de ces cas, de vols à main armée, tous perpétrés contre des personnes qui allaient au marché commun d'Amiet ou en revenaient. Dans un autre cas, c'étaient des tirs dirigés contre une patrouille de la FISNUA, mais il n'y a pas eu de victimes. La criminalité est restée le plus gros problème, 1 675 infractions ayant été signalées durant la période considérée, dont 1 409 infractions mineures et 266 infractions graves, y compris des meurtres et des vols. La plupart des infractions ont été commises au sein des communautés et étaient une conséquence de la situation économique peu brillante à Abyei et alentour et de la présence d'armes de petit calibre.

3. Les tensions entre les Ngok Dinka et les Misseriya atteignent en général leur paroxysme lors de la migration annuelle des Misseriya et de leur bétail vers le sud du pays en passant par la zone d'Abyei. La saison migratoire actuelle, qui a commencé



en octobre, a vu arriver 37 000 Misseriya et leur bétail dans la zone. La majorité des violences intercommunautaires observées durant la saison sont causées par des vols de bétail. Durant la période considérée, il y a eu 16 vols de bétails, qui ont entraîné la mort de deux personnes. Comme ces vols peuvent exacerber les tensions intercommunautaires, la FISNUA réagit promptement dès qu'un vol est commis en dépêchant des patrouilles sur les lieux et en ouvrant une enquête. Dans sept de ces cas, elle a réussi à remettre la main sur certaines des bêtes volées, et dans deux autres cas, elle a pu récupérer tout le butin.

4. Bien que le comité mixte pour la paix reste le principal mécanisme local qui permet aux deux communautés de dialoguer pour dissiper les craintes et prévenir les violences, la FISNUA joue également un rôle capital à cet égard. À la suite d'un vol de bétail commis le 17 février, les tensions ont monté entre les Misseriya et les Ngok Dinka au marché commun d'Amiet et une altercation a éclaté. Grâce à sa présence au marché, la FISNUA a pu intervenir rapidement et empêcher que cela tourne à la violence.

5. Durant la saison migratoire actuelle, les tensions se sont avivées entre les deux communautés suite au meurtre d'un Misseriya et du vol de son bétail, qui se sont produits près du marché commun d'Amiet le 17 novembre. Une réunion du comité mixte pour la paix a été organisée le 22 novembre pour discuter de l'affaire. Les Ngok Dinka ont nié toute implication et ont soutenu que ces actes avaient été commis par des personnes venues de l'extérieur de la zone d'Abyei. Les Misseriya ont toutefois rendu les Ngok Dinka responsables pour ne pas avoir intercepté le bétail, qui aurait été emmené dans le comté de Twic (Soudan du Sud) en passant par des zones peuplées de Ngok Dinka. Les tensions ont atteint leur point culminant à la réunion suivante du comité mixte pour la paix, tenue le 6 décembre, les Ngok Dinka refusant de payer une compensation (prix du sang) pour le meurtre du Misseriya susmentionné. En plus, les Ngok Dinka ont accusé les Misseriya d'avoir mené, le 10 décembre près du village de Colonial situé entre Roumamier et Marial Achak (secteur sud), une attaque de représailles au cours de laquelle deux de leurs avaient été tués. Les Misseriya ont menacé d'attaquer les Ngok Dinka si jamais ceux-ci venaient au marché commun d'Amiet. Ils ont en plus boycotté la conférence annuelle tenue avant la migration tant que la compensation n'était pas payée.

6. Le 7 décembre, les commerçants misseriya ont refusé d'ouvrir leurs échoppes au marché commun d'Amiet et ont entravé le fonctionnement du marché, sauf la vente des produits périssables. Le 9 décembre, les Ngok Dinka ont affronté les Misseriya au marché, mais il n'y a pas eu de violence. Les jours suivants, la FISNUA a tenu des réunions avec chacune des deux communautés afin d'apaiser les tensions. Le 12 décembre, le Chef par intérim de la mission et commandant de la force a organisé une réunion du comité mixte pour la paix avec les deux communautés, qui ont continué à s'accuser mutuellement. Toutefois, l'activité commerciale a repris au marché commun d'Amiet le 12 décembre, ce qui montrait que les deux communautés avaient besoin de ce marché. Cette relation d'interdépendance a continué de se manifester durant la période considérée. C'est ainsi que le 30 décembre, les dirigeants ngok dinka et misseriya sont parvenus à désamorcer les tensions entre les deux groupes, suite au meurtre d'un Ngok Dinka par un Misseriya au marché.

7. Le marché commun d'Amiet étant devenu un centre économique entre le Soudan et le Soudan du Sud, Abyei a gagné en importance. Le marché serait fréquenté par quelque 30 000 personnes et il attire également les populations des zones voisines au Soudan et au Soudan du Sud. Il y a parfois des accrochages entre les populations qui arrivent dans la zone. Durant la période considérée, les frictions ont continué avec les Nuer, qui venaient de l'État de l'Unité (Soudan du Sud). Des affrontements ont éclaté le 19 février entre les Nuer et les Ngok Dinka au marché commun d'Amiet, faisant

3 morts et 10 blessés chez les Ngok Dinka, et un soldat de la paix de la FISNUA a été blessé durant l'intervention.

8. La présence d'éléments armés dans la zone d'Abyei pouvait également susciter des tensions intercommunautaires. Durant la période considérée, la FISNUA a été alertée huit fois par les habitants de la présence d'éléments armés. Ceux-ci ont été aperçus surtout dans les secteurs centre et sud. La FISNUA a pu confirmer la présence d'un groupe de 51 hommes armés, qui seraient des éléments rebelles du Soudan du Sud. Le groupe a indiqué qu'il retournait à Wau (Soudan du Sud), conformément à l'accord de paix revitalisé. La mission a mené une enquête et l'a laissé s'en aller.

9. La FISNUA a également continué de saisir des armes dans la zone d'Abyei. Durant la période considérée, elle a confisqué neuf armes de petit calibre à trois Misseriya et à deux Ngok Dinka.

Action menée au niveau local en faveur de la paix

10. Si les communautés sont capables de s'opposer aux auteurs de troubles, en particulier pour permettre la poursuite des activités au marché commun d'Amiet, les questions politiques fondamentales concernant le différend au sujet d'Abyei ne sont en revanche toujours pas résolues. L'une des questions, à savoir le refus des Ngok Dinka de laisser les Misseriya venir dans les secteurs centre et sud, en particulier à Abyei, pour participer à des réunions, a continué d'être soulevée durant la période considérée. Il importe de noter que ce refus remonte à 2013, l'année où le chef suprême des Ngok Dinka a été tué à Abyei. La FISNUA a par la suite instauré une ligne de désengagement entre les communautés, en particulier durant la saison migratoire, afin d'empêcher les Misseriya d'entrer dans les zones peuplées de Ngok Dinka pour éviter des tensions intercommunautaires. Les relations entre les deux communautés se sont sensiblement améliorées au fil des ans et ont abouti à l'établissement du marché commun d'Amiet en 2016. Par la suite, la mission a commencé à lever partiellement l'application de la ligne de désengagement, les communautés étant restées dans les zones convenues pour éviter des conflits. Durant la saison migratoire de 2017/18, au lieu d'instaurer la ligne de désengagement, la mission a renforcé les patrouilles dans les zones de tension. Étant donné l'amélioration des relations, les Misseriya s'attendent à obtenir également le droit d'entrer à Abyei, mais les Ngok Dinka continuent de résister. Le 10 janvier, les Misseriya ont de nouveau émis l'idée d'organiser les réunions du comité mixte pour la paix non plus à Todach (secteur nord) mais à Rumajak, près d'Abyei. En raison du désaccord sur cette question, les réunions hebdomadaires du comité mixte pour la paix ont été suspendues le 24 janvier. La FISNUA a engagé le dialogue avec les deux communautés pour tenter de sortir de l'impasse. Les deux groupes ont repris d'eux-mêmes les réunions du comité mixte pour la paix le 21 février, une initiative prise par leurs dirigeants en vue de désamorcer les tensions suscitées par le meurtre d'un commerçant ngok dinka commis le 13 février.

11. Afin de prévenir des tensions intercommunautaires durant la saison migratoire, la FISNUA, agissant en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, facilite depuis 2017 la tenue d'une conférence annuelle avant la migration. Tenue habituellement en décembre, cette conférence permet aux communautés de s'entendre sur les modalités relatives aux déplacements des Misseriya dans la zone d'Abyei, notamment les zones où les Misseriya peuvent faire paître leur bétail et la compensation pour les décès et les vols de bétail. Toutefois, pour la dernière saison migratoire, la conférence n'a eu lieu que le 25 mars en raison de l'insistance des Misseriya pour qu'elle se tienne plus près d'Abyei, plus précisément à Rumajak. En fait, elle s'est tenue à Todach.

Faits nouveaux sur le plan politique

12. Aucun progrès n'a été fait dans la tenue des engagements convenus par les parties dans l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei du 20 juin 2011. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni durant la période considérée. Sa dernière réunion a été tenue les 13 et 14 novembre 2017.

13. La FISNUA a noté avec inquiétude les propos politiques de plus en plus belliqueux tenus par les Misseriya. Il lui a été signalé que, le 7 janvier, lors de la célébration de l'indépendance du Soudan à Goli (secteur nord), la question de la reconquête de la zone d'Abyei pour le Soudan avait été évoquée. Toutefois, quelques jours plus tard, le 10 janvier, les dirigeants misseriya ont rejeté l'idée de reprendre la zone et ont affirmé que leur objectif restait la coexistence pacifique avec les Ngok Dinka. Ils ont par la suite indiqué que leur communauté subissait des pressions de la part du Soudan sur cette question. Par ailleurs, un observateur national soudanais avait insisté pour participer à la réunion du 20 décembre du comité mixte pour la paix, en prétendant qu'il y avait été autorisé par son gouvernement. Les Ngok Dinka ont suspendu la réunion, en déclarant que le comité mixte pour la paix était un mécanisme de dialogue entre les deux communautés et non entre les deux gouvernements. Les observateurs nationaux, qui sont des officiers soudanais et sud-soudanais, sont déployés dans la zone d'Abyei aux côtés de la FISNUA pour observer la démilitarisation de la zone. Leur seul rôle est l'observation.

14. Du 28 au 30 janvier, le nouveau Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei s'est rendu à Abyei. La visite, qui avait lieu, il importe de le noter, à un moment où les relations entre les communautés étaient très tendues comme suite à la célébration de l'indépendance du Soudan le 7 janvier, n'avait été annoncée oralement à la FISNUA que le 24 janvier. L'annonce n'a été suivie d'aucune communication officielle sur les détails de la visite, qui n'ont été connues qu'après l'arrivée du Coprésident dans la zone d'Abyei. Certains dirigeants ngok dinka ont considéré cette visite comme une provocation et ont proféré des menaces de violence. Afin de prévenir des violences intercommunautaires, la FISNUA a demandé au Coprésident de ne pas se rendre au marché commun d'Amiet, mais l'intéressé n'a tenu aucun compte des mises en garde de la mission. La visite s'est terminée sans incident.

Questions relatives à l'état de droit

15. La composante Police de la FISNUA a continué de dispenser des formations et de donner des conseils aux comités locaux de protection des secteurs centre et sud, ainsi qu'au comité mixte pour la paix basé au marché commun d'Amiet. En tout 172 membres des comités locaux de protection et du comité mixte pour la paix (154 hommes et 18 femmes) ont reçu une formation de base sur le travail policier. En raison de l'aggravation de la criminalité, la composante Police a commencé à recruter des agents supplémentaires, en particulier des femmes, pour les comités locaux de protection. Les spécialistes des questions pénitentiaires de la composante Police ont assuré des services de conseil et de suivi à 72 membres des comités locaux de protection et du comité mixte pour la paix, aux trois centres de détention d'Abyei, d'Agok (secteur centre) et du marché commun d'Amiet. En raison du nombre limité de centres de détention dans la zone d'Abyei, la FISNUA a rénové celui d'Abyei et aide actuellement à la construction de celui du marché commun d'Amiet. Ces travaux sont financés au moyen des fonds alloués aux projets à effet rapide.

16. Le refus persistant des Gouvernements soudanais et sud-soudanais de convenir des procédures de remise des suspects arrêtés dans la zone d'Abyei demeure un

problème pour la mission. En attendant, la FISNUA continue de faciliter la remise des suspects arrêtés aux autorités nationales compétentes du Soudan et du Soudan du Sud par l'intermédiaire des observateurs nationaux et des structures judiciaires traditionnelles. Durant la période considérée, deux suspects misseriya ont été remis au Gouvernement soudanais par l'intermédiaire des observateurs nationaux soudanais. Le premier a été arrêté pour avoir tué un Ngok Dinka et le deuxième pour avoir tenté de mettre le feu à la maison d'un Ngok Dinka.

17. À trois reprises, en décembre 2018 et en janvier et mars 2019, la FISNUA a invité les parties à participer à la planification intégrée de la création du Service de police d'Abyei, qui était prescrite dans la résolution 2445 (2018). Le Soudan a accepté, mais le Soudan du Sud n'a pas répondu aux invitations.

Situation humanitaire et activités de relèvement

18. L'insuffisance voire l'absence de services de base dans la zone d'Abyei, conjuguée à une forte inflation et à la crise économique que connaît aussi bien le Soudan que le Soudan du Sud, a continué de susciter d'importants besoins humanitaires dans la zone d'Abyei. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, ont continué de fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à 182 000 personnes vulnérables, dont 102 000 Ngok Dinka, 9 000 personnes déplacées des États sud-soudanais voisins, 34 000 Misseriya et 37 000 migrants saisonniers misseriya qui étaient arrivés dans la zone en octobre.

19. Plus de 111 000 personnes vulnérables ont bénéficié de divers programmes d'aide alimentaire, notamment le programme d'alimentation complémentaire, dans le centre et le sud d'Abyei. Pendant la période considérée, des efforts ont continué d'être faits pour soutenir les activités de subsistance locales ; 126 000 têtes de bétail ont ainsi été vaccinées contre diverses maladies et 17 600 ont été traitées, au bénéfice de 9 400 ménages. Des formations ont été dispensées sur les principes de base de la santé animale, la manutention et le traitement du poisson, la manutention après récolte, la mise en place de pépinières d'arbres fruitiers et la production maraîchère. Une autre activité importante a été la fourniture de semences potagères diverses et du matériel de pêche.

20. En tout, 17 établissements de soins de santé primaires et 2 établissements de soins de santé secondaires de la zone d'Abyei ont continué de fonctionner avec l'aide des organismes humanitaires. En outre, les organismes humanitaires ont assuré des services de vaccination systématique et fourni des médicaments essentiels, ce qui a bénéficié à plus de 100 000 personnes durant la période considérée. Les travaux de construction de deux nouveaux dispensaires à Goli (secteur nord) et à Majak (secteur sud) ont démarré. Des dispensaires mobiles fournissent des soins de santé primaires aux habitants des zones reculées dans le nord d'Abyei. Les services de suivi et d'aide nutritionnels aux personnes atteintes de malnutrition modérée ou aiguë sont assurés chaque mois à 10 000 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes en moyenne dans la zone d'Abyei. En outre, des activités d'information et de renforcement des capacités ont été organisées, notamment des formations en cours d'emploi destinées au personnel médical et des séances d'information sur les questions de santé.

21. En tout 9 nouveaux puits ont été forés, 14 pompes manuelles ont été réparées, 3 puits à pompe manuelle ont été transformés en mini-installations d'approvisionnement fonctionnant à l'énergie solaire et 3 installations d'approvisionnement ont été réparées, ce qui a bénéficié à 25 000 habitants de la zone. Une nouvelle installation d'approvisionnement a été construite au marché d'Amiet, ce qui devrait permettre à au moins 3 000 personnes de recevoir une eau sans risque pour la santé. La FISNUA

a entrepris 19 projets de petite envergure à effet rapide, notamment l'installation de nouvelles pompes manuelles et la réhabilitation des installations d'approvisionnement existantes. À ce jour, 65 % de ces projets ont été achevés, le reste devra l'être en mai.

22. Des trousse de matériel pédagogique, contenant notamment des manuels scolaires, des trousse de développement du jeune enfant et des tentes servant de salles de classe ont été distribuées dans 42 écoles primaires de la zone. Dans le cadre du programme « Des vivres pour l'éducation », des repas ont été fournis à 22 000 élèves de 30 écoles primaires et secondaires dans le sud et le centre d'Abyei. La création de clubs d'activités pour les enfants dans le nord d'Abyei, l'organisation d'activités de loisir, l'accompagnement psychosocial des élèves et la rénovation des écoles dans toute la zone étaient quelques-unes des autres activités importantes entreprises.

23. L'une des activités de relèvement menées durant la période considérée a été la construction d'un moulin à Athony (secteur sud). L'absence de projets de développement et la fourniture limitée de services de base ont continué de poser des problèmes aux organisations humanitaires, qui avaient peu de moyens et de ressources pour répondre aux besoins.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Progrès au regard des objectifs fixés

24. Des progrès notables ont été faits par les parties concernant cinq des sept objectifs énoncés dans la résolution 2438 (2018) du Conseil de sécurité comme conditions au renouvellement de l'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les progrès au regard de chaque objectif sont décrits ci-après.

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et patrouilles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

25. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a obtenu l'approbation par les deux parties pour 100 % de ses demandes de patrouille aérienne. Les demandes d'autorisation pour les patrouilles terrestres et les atterrissages dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ont été approuvées sans tarder. Sur les 96 patrouilles aériennes prévues durant la période d'avril 2018 à février 2019, 80 ont été effectuées et 16 ont été annulées parce que les moyens aériens n'étaient pas disponibles ou parce que les conditions météorologiques étaient mauvaises. Sur les 113 patrouilles terrestres prévues, 95 ont été effectuées et 18 ont été annulées en raison du mauvais temps ou du mauvais état des routes.

Bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

26. Trois bases d'opérations ont été mises en place à leur emplacement permanent (Soumaya/Wierayen, Safaha/Kiir Adem et Tichwin) et sont pleinement opérationnelles. En ce qui concerne la base d'opérations de Safaha/Kiir Adem, le gouverneur de l'État de la Lol en a informé les chefs suprêmes, le commissaire du comté de Gok Machar et la population locale le 2 novembre et a réussi à emporter leur adhésion. Le 11 novembre, le commissaire du comté s'est donc entretenu avec les autorités locales qui ont accepté de céder un terrain pour qu'y soit établie la base d'opérations. Le terrain a été remis au Mécanisme conjoint de vérification et de

surveillance de la frontière le 13 novembre. L'installation de la base d'opérations a commencé le 14 novembre et les patrouilles de surveillance terrestres ont débuté le 31 janvier. En ce qui concerne la base de Soumaya/Wierayen, le 7 décembre, le gouverneur adjoint d'Aweil-Est et d'autres membres de l'assemblée d'État ont accepté à l'unanimité de céder un terrain pour que la base y soit établie. L'installation de la base a commencé le 16 décembre et les patrouilles de surveillance terrestres ont débuté le 31 janvier.

27. L'emplacement prévu pour la base d'opérations d'Abou Qoussa/Wunkur était occupé par des éléments armés qui se disaient membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. En attendant le retrait de ces éléments, une base d'opérations temporaire a été établie à El Amira, à 38 kilomètres de l'emplacement retenu. Le 7 janvier, un détachement précurseur de la base temporaire d'El Amira a effectué une autre mission de reconnaissance à Abou Qoussa/Wunkur, mais il s'est vu refuser l'accès et a subi des menaces de violence si jamais il revenait. La FISNUA a porté la question à l'attention des parties. Le problème a été examiné à la réunion du 18 mars du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, et les parties ont accepté d'entamer le dialogue avec les chefs du groupe.

Sensibilisation de la population visant à permettre les déplacements par voie terrestre de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée depuis Gok Machar et l'établissement des bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément à l'objectif 2

28. Comme indiqué ci-dessus, des activités de sensibilisation ont été entreprises par les autorités locales et deux bases d'opérations ont été établies dans la zone des 14 miles durant la période considérée.

Tenue d'au moins deux réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en vue du retrait des deux parties de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée

29. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a tenu deux sessions ordinaires le 12 octobre, à Djouba, et le 18 mars, à Khartoum. En ce qui concerne le déploiement des forces à l'extérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, les parties ont accepté, à la réunion du 18 mars du Mécanisme conjoint, de retirer dans les 30 jours toutes les forces qui se trouvaient encore dans la zone.

30. Jusqu'au 9 décembre, le Soudan avait maintenu un camp militaire à Lafa Mayon, à environ 500 mètres de la base d'opérations de Tichwin. Les soldats ont été réinstallés à 600 mètres au nord de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et remplacés par des membres de la police soudanaise. Il y a également deux camps de la police sud-soudanaise dans la zone autour de Tichwin. Les patrouilles de surveillance terrestres des bases de Safaha/Kiir Adem et de Soumaya/Wierayen ont remarqué deux camps des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Wierayen et à Riankuel, qui ne semblent cependant pas bien équipés. La mission a également remarqué près de Soumaya un camp qui serait peut-être de la police sud-soudanaise.

Couloirs de passage de la frontière

31. Les deux gouvernements n'ont fait aucun effort pour établir un calendrier afin de vérifier que les 10 couloirs de passage sont opérationnels et de garantir la libre circulation à travers la frontière. La FISNUA peut seulement confirmer que les couloirs d'Al-Higelij/Bentiu et de Soumaya sont opérationnels car ils sont surveillés par les bases d'opérations de Tichwin et de Soumaya/Wierayen. À la réunion du

18 mars du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, les parties ont arrêté un délai de 30 jours pour l'ouverture de six couloirs de passage.

Douanes et migrations

32. Les deux gouvernements n'ont pris aucune mesure pour établir des bureaux des douanes et des migrations pour au moins deux des quatre points de passage à ouvrir pendant la phase 1 entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Tenue d'au moins deux réunions par la Commission frontalière mixte et le Comité mixte de démarcation, chacun devant tenir une réunion avant le 15 mars 2019

33. La Commission frontalière mixte a été reconstituée et s'est réunie à Djouba les 11 et 12 février. Elle a chargé le Comité mixte de démarcation de mener les préparatifs et de délimiter les sections convenues de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Elle a également chargé le Comité mixte de démarcation d'établir une description complète et détaillée des zones convenues, des zones contestées et des zones revendiquées. Du 23 au 25 février, le Comité mixte de démarcation a tenu sa neuvième réunion à Khartoum, au cours de laquelle les parties ont convenu d'établir un budget pour la délimitation des zones convenues. À la dixième réunion du Comité mixte de démarcation tenue à Djouba du 6 au 8 mars, un budget a été établi pour les activités de reconnaissance et de délimitation des zones convenues. Le Comité mixte de démarcation a présenté ce budget à la Commission frontalière mixte à la réunion tenue par celle-ci du 12 au 14 mars à Addis-Abeba. La Commission frontalière mixte a demandé au Comité mixte de démarcation d'établir un document de délimitation pour les sections convenues qui viendra en complément du budget, ainsi qu'un plan détaillé des travaux de démarcation.

Difficultés

34. La FISNUA a établi des bases d'opérations dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et est en mesure de déterminer l'emplacement des forces à l'intérieur de la zone. Toutefois, elle n'est pas chargée d'ordonner à ces forces de se redéployer ailleurs. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité reste le dispositif qui réunit les Ministres de la défense des deux pays pour régler cette question et d'autres problèmes. Le fait qu'il se réunit rarement pose un problème pour la FISNUA, qui constate les violations mais qui ne peut pas persuader les parties de se retirer unilatéralement de la zone.

Faits nouveaux importants

35. En août 2018, le Soudan du Sud a annoncé la reprise de la production pétrolière sur le champ de Toma Sud dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le Soudan ayant prêté assistance pour remettre en état et exploiter le champ. Cette assistance s'inscrivait dans le cadre de la Déclaration de Khartoum du 27 juin 2018, dans laquelle les parties sud-soudanaises avaient accepté de collaborer avec le Soudan pour réhabiliter les champs pétrolifères de l'Unité et de Tharjiath. En janvier, le Soudan du Sud a indiqué que la production pétrolière avait repris plus au sud sur les champs de l'Unité, production qui, conjuguée à celle du champ de Toma Sud, atteignait 35 000 barils par jour.

IV. Reconfiguration de la mission

36. Conformément aux dispositions de la résolution 2445 (2018), la réduction des contingents de la FISNUA par le retrait de 655 militaires de la zone d'Abeyi se déroulera en deux phases. Il avait été prévu, durant la première phase, de rapatrier

360 militaires avant le 15 mars. Toutefois, en raison de l'accident d'hélicoptère qui s'est produit le 9 février (voir par. 52) et du manque de moyens aériens qui en a résulté, le rapatriement des contingents se fera du 22 avril au 8 mai. La deuxième phase de réduction des contingents débutera dès que l'unité de police constituée sera déployée dans la zone d'Abyei.

37. En février, la Division de la police a choisi la Jordanie comme pays fournissant l'unité de police constituée, selon des critères rigoureux, notamment les moyens fournis, la capacité de déployer durant la période couverte par le mandat actuel, les connaissances linguistiques et l'inclusion de femmes. Avant le déploiement de l'unité de police constituée, la Jordanie doit envoyer une délégation dans la zone de la mission pour effectuer une mission de reconnaissance technique. La FISNUA a fait une demande de visas pour la délégation le 12 mars mais n'a pas encore reçu de réponse du Gouvernement soudanais. La mission de reconnaissance, qui revêt une importance capitale et fait partie des procédures de déploiement, vise à faire en sorte que l'unité soit déployée dans la zone avec tout le matériel nécessaire.

38. Afin d'accroître le nombre de policiers hors unités constituées, la Division de la police a sélectionné 214 candidats et candidates de 12 pays fournisseurs d'effectifs de police. Conformément aux critères de sélection standard, elle a recommandé que 141 de ces personnes soient déployées à la FISNUA. Toutefois, en raison de la lenteur de la délivrance de visas, aucun effectif supplémentaire de policiers hors unités constituées n'a été déployé.

Composante civile proposée

39. Selon l'examen indépendant effectué par le général Martin Luther Agwai en 2018, la FISNUA devait jouer un plus grand rôle à l'appui du processus politique. C'est pourquoi dans le projet de reconfiguration présenté au Conseil de sécurité le 20 août (S/2018/778), il a été recommandé que la mission collabore étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour assurer le suivi des engagements pris et aider à organiser et faciliter les réunions indispensables en vue de faire avancer les choses sur le plan politique. Pour répondre à la demande formulée dans la résolution 2445 (2018), il est proposé de doter la mission de la composante civile décrite ci-après pour lui permettre de faire face aux réalités sur le terrain en aidant les parties, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine à apporter des solutions ad hoc. Pour ce faire, la mission doit disposer de capacités en matière d'affaires politiques ; il est donc recommandé de créer une petite section des affaires politiques comptant neuf postes de diverses classes. Il est proposé de créer trois postes de spécialiste des questions politiques (P-3/P-4), un à Khartoum, un à Djouba et un à Addis-Abeba. Les spécialistes en poste au Soudan et au Soudan du Sud suivraient l'évolution de la situation politique et établiraient de bonnes relations avec leurs homologues au sein des Gouvernements. La personne en poste à Addis-Abeba assurerait la liaison entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine et la mission et fournirait un appui en fonction des besoins.

40. Il est proposé d'affecter deux spécialistes des questions politiques (P-3/P-4) aux postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, une personne à Kadougli et l'autre à Gok Machar. Ces spécialistes suivraient l'évolution de la situation concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le déroulement des activités de démarcation de la frontière. Ils coordonneraient l'assistance fournie par la mission au Programme frontière de l'Union africaine pour ce qui est de délimiter les zones frontalières convenues, conformément aux décisions récentes du Comité mixte de démarcation. Trois autres spécialistes des questions politiques (P-3/P-4) seraient affectés au

quartier général de la mission à Abyei et tous les huit spécialistes relèveraient directement du ou de la chef de la section des affaires politiques (P-5), titulaire du neuvième poste. La section serait principalement chargée de suivre l'évolution de la situation, en particulier en ce qui concerne les questions frontalières, d'établir des analyses et de conseiller les responsables de la FISNUA sur la meilleure manière d'appuyer le processus politique.

V. Opérations

41. Au 8 avril, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 504 membres, dont 4 050 hommes et 454 femmes (4 239 militaires, 141 observateurs militaires et 124 officiers d'état-major), l'effectif autorisé étant de 4 140 personnes. La FISNUA avait un effectif de police de 40 policiers hors unités constituées, dont 29 hommes et 11 femmes, l'effectif autorisé étant de 345 personnes. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la composante militaire de la FISNUA comptait 585 membres, dont 512 hommes et 73 femmes (557 militaires, 17 observateurs militaires et 11 officiers d'état-major). L'effectif du personnel civil était de 139 agents recrutés sur le plan international, de 33 Volontaires des Nations Unies et de 76 agents recrutés sur le plan national, l'effectif autorisé étant de 161 agents recrutés sur le plan international, de 33 Volontaires des Nations Unies et de 86 agents recrutés sur le plan national. Durant la période considérée, la mission a effectué, par l'aéroport de Kadougli, la relève de deux bataillons d'infanterie et d'une unité d'hélicoptères de manœuvre, soit en tout 2 101 personnes (1 023 arrivées et 1 078 départs), et le transport de 128 tonnes de bagages des contingents arrivants et partants.

42. Durant la période considérée, la FISNUA a effectué 16 618 patrouilles terrestres à Abyei, dont 10 931 diurnes et 5 887 nocturnes, y compris 1 391 patrouilles conjointes de la composante militaire et de la composante Police. La mission a également effectué 21 patrouilles aériennes conjointes avec les observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud dans la zone d'Abyei. Pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, elle a entrepris 43 missions de surveillance aérienne dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; 43 patrouilles de surveillance terrestres ont été effectuées par la base d'opérations de Tichwin, et les nouvelles bases de Safaha/Kiir Adem et de Soumaya/Wierayen en ont effectué six chacune.

Délivrance de visas

43. Le Gouvernement soudanais a délivré, du 16 octobre au 8 avril, 148 visas au personnel de la FISNUA, mais il reste 168 demandes de visa en suspens (20 pour des militaires, 116 pour des policiers, 2 pour des contractants du Service de la lutte antimines, 19 pour des personnalités officielles en visite, 4 pour des consultants recrutés sur le plan international et 7 pour des contractants). Les responsables de la mission ont régulièrement relancé les agents de l'État à Khartoum et envoyé des courriers officiels pour accélérer la procédure.

Problématique femmes-hommes

44. La FISNUA a continué de chercher à accroître le nombre de femmes dans ses effectifs, notamment en présélectionnant toutes les candidates qualifiées aux postes vacants. Durant la période considérée, une conseillère civile pour la protection des femmes et des enfants a été déployée dans la zone d'Abyei, et elle a déjà engagé le dialogue avec des représentantes des Ngok Dinka et des Misseriya dans le cadre des efforts faits par la mission pour établir des relations de partenariat et de collaboration

avec la population locale sur les questions relatives à l'égalité des genres et aux droits des femmes.

45. Pour célébrer la Journée internationale des femmes, la FISNUA a organisé, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, deux manifestations à l'intention de son personnel et des représentantes des deux communautés à Abyei et à Diffra, les 9 et 19 mars respectivement. Deux ateliers ont ainsi été organisés à l'intention de 16 représentantes des Ngok Dinka et de 25 représentants (17 femmes, 6 filles et 2 hommes) des Misseriya. Les ateliers ont permis aux participants de mieux connaître la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et les contributions concrètes apportées par les femmes en tant qu'agents de paix dans les situations de conflit et d'après conflit. En outre, la composante Police a mené 35 campagnes de sensibilisation aux questions de genre auprès des membres masculins et féminins des comités de protection locaux et du comité mixte pour la paix. Ces campagnes étaient axées sur l'égalité des genres, la prise en compte de la problématique femmes-hommes, l'incidence des questions de genre dans le règlement des conflits et l'inclusion des femmes dans le processus de paix. Elles visaient à donner aux femmes les moyens de jouer un rôle actif dans les mécanismes locaux de règlement des conflits, en particulier les comités de protection locaux et le comité mixte pour la paix. La composante Police a collaboré activement avec les responsables locaux pour encourager davantage de femmes à participer à ces mécanismes.

Opérations du Service de la lutte antimines

46. Durant la période considérée, 13 restes explosifs de guerre et une mine antipersonnel ont été enlevés dans la zone d'Abyei par les équipes du Service de la lutte antimines et ont ensuite été détruits. Le Service de la lutte antimines a également procédé au nettoyage d'un champ de mines repéré dans le sud d'Abyei. Dans la zone d'Abyei, le Service a détruit 16 armes et 362 munitions d'armes légères confisquées par les contingents de la FISNUA conformément au mandat de la mission et il a continué à gérer les installations de stockage d'armes et de munitions de la mission.

47. Au début de chaque saison sèche, le Service de la lutte antimines nettoie les routes les plus stratégiques recensées par les responsables de la mission. Cette opération est nécessaire car une majorité des routes s'engorgent d'eau durant la saison des pluies, ce qui peut déplacer ou révéler des restes explosifs de guerre. Grâce aux opérations de vérification et de déminage, 293 801 mètres carrés de terrain et 120,48 kilomètres de routes ont été déclarés exempts de risques explosifs. En outre, durant la période considérée, le Service a organisé, à l'intention de la population d'Abyei, 53 séances de sensibilisation au danger des mines qui ont été suivies par 1 643 personnes (447 garçons, 366 filles, 467 hommes et 363 femmes).

48. Le Service de la lutte antimines a continué de contribuer de façon essentielle aux opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, en déminant et en préparant les terrains destinés aux nouvelles bases d'opérations, ainsi que les itinéraires de patrouille. Il a ainsi déminé 255 302 mètres carrés de terrain et 40 885 kilomètres de routes. En outre, le Service soutient les missions de surveillance terrestres effectuées par les trois bases d'opérations établies dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Infrastructures

49. Conformément à la pratique habituelle, afin d'élargir sa présence, la FISNUA a établi, au début de la saison sèche, des bases opérationnelles temporaires à Oum Khariet et à Alal. Des bases opérationnelles de compagnie sont restées déployées à Farouk, Diffra, Goli et Todach (secteur nord), à Dokoura/Rumajak, Noong et Abyei

(secteur centre) et à Marial Achak, Athony, Banton, Tejalei et Agok (secteur sud). Dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, la FISNUA a maintenu la base d'opérations de Tichwin et a établi les bases d'opérations de Safha et de Soumaya/Wierayen durant la période considérée.

50. Les travaux de modernisation des infrastructures et des installations se sont poursuivis dans tous les sites de la FISNUA. De nouveaux logements pour les officiers d'état-major, les observateurs militaires et les membres de la composante Police au quartier général de la mission sont en bonne voie d'être achevés. Le drainage au camp d'Abyei est en cours d'amélioration avec la construction d'un système de drainage en béton. D'autres travaux d'infrastructure visant à améliorer les conditions de vie au camp d'Abyei ont été suspendus par manque de roseaux des sables et de carburant en provenance du Soudan. Deux grands projets de rénovation des routes n'ont pas pu démarrer bien que les marchés aient été passés, le Gouvernement soudanais n'ayant pas encore délivré les permis nécessaires. Ce problème continuera d'entraver les déplacements et le réapprovisionnement de la mission, en particulier durant la saison des pluies qui débutera en juin ou juillet.

51. Sur les 33 stations d'épuration prévues pour les bases de la FISNUA, 18 ont été installées au cours de l'exercice 2017/18. L'installation des 15 autres, qui est prévue pour l'exercice en cours (2018/19), a été en grande partie achevée durant la saison sèche. Les derniers travaux de raccordement aux réseaux d'alimentation en électricité et en eau et de remblayage dans huit sites ont été achevés le 31 mars 2019.

52. Durant la période considérée, la FISNUA a réduit sa flotte d'un avion, conformément à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies de diminuer le budget consacré aux opérations aériennes. Au 1^{er} novembre, la mission utilisait deux avions, qui lui étaient affectés, et un appareil d'usage régional au titre d'un accord de partage des dépenses, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en assumant 60 % et la FISNUA 40 %. Cet arrangement a réduit la marge de manœuvre de la mission, en particulier en ce qui concerne les évacuations sanitaires. La mission a continué d'utiliser quatre hélicoptères, dont deux fournis par le Gouvernement éthiopien en vertu d'une lettre d'attribution. Le 9 février, un de ces derniers s'est écrasé dans Abyei, faisant trois morts et trois blessés parmi le personnel de la paix et endommageant un hélicoptère au sol. La mission a donc dû demander des hélicoptères supplémentaires. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud lui a fourni un hélicoptère et elle a reçu un avion supplémentaire d'un contractant le 17 mars.

53. La FISNUA s'emploie à améliorer son fonctionnement et ses services technologiques en renforçant ses infrastructures. Des activités de mise à niveau du matériel et des dispositifs de sûreté intégrée et de redondance ont été mis en place afin de minimiser les conséquences en cas de problème. En agissant en coordination avec le Centre de services mondial et le personnel du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications d'autres missions, le Service a pu réparer rapidement les dommages importants causés aux services Internet sans fil par la foudre en septembre 2018. L'un des grands objectifs de l'amélioration des infrastructures du Service est de remédier aux problèmes de bien-être, notamment les moyens limités en matière d'évacuations sanitaires, la FISNUA opérant dans un environnement isolé où les installations et les services de communication sont très peu développés.

Culture de la performance

54. La FISNUA a mis au point un système de gestion de la performance étroitement aligné sur son cadre de gestion du risque institutionnel. L'objectif est de mesurer et d'améliorer les résultats concernant la mobilité de la force, l'environnement, le renforcement des infrastructures et l'exécution du mandat. La mission a défini des indicateurs et des cibles qui font l'objet d'un suivi et d'un rapport établi à l'intention

des utilisateurs finaux, des gestionnaires, des responsables de la mission et du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Autres questions opérationnelles

55. Depuis le 3 janvier, à Abyei, certains employés locaux de l'entreprise chargée de la gestion du camp, qui s'estiment mal payés, sont en grève et bloquent parfois l'entrée du quartier général de la FISNUA. Ces personnes étaient auparavant des vacataires locaux, qui avaient été engagés pour assurer le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration. La mission a toutefois estimé qu'elle s'exposait à des risques en confiant ce travail à des vacataires, en raison du manque de compétences et de l'absence d'un cadre de responsabilisation. Pour remédier à ce problème, elle a fait appel à une entreprise privée qui a commencé à assurer la gestion du camp en janvier.

56. L'entreprise privée chargée de la gestion du camp a embauché beaucoup des anciens vacataires locaux. Ses employés locaux sont mieux rémunérés que les employés locaux d'autres contractants de l'Organisation des Nations Unies dans d'autres opérations de paix au Soudan et au Soudan du Sud. Toutefois, ces personnes estiment qu'elles touchent un salaire inférieur à ce qu'elles recevaient en tant que vacataires. Bien que la grève continue, tous les services essentiels tels que la production d'électricité, la purification de l'eau, le traitement des eaux usées et l'élimination des déchets ont été maintenus grâce à des plans d'urgence. L'absence de ces employés a des répercussions sur les travaux mineurs d'amélioration des infrastructures du camp qui nécessitent un grand nombre d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés.

VI. Aspects financiers

57. Dans sa résolution [72/289](#), l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un crédit de 263,9 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force. Au 26 mars, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 47,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 246,9 millions de dollars. Le remboursement du coût des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre, conformément à l'échéancier trimestriel.

VII. Observations et recommandations

58. La FISNUA continue de jouer un rôle de stabilisation dans la zone d'Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Je félicite la mission de son attitude dynamique, en particulier de ses efforts de mobilisation et de médiation inlassables auprès des Ngok Dinka et des Misseriya. Cela témoigne de l'attachement de la mission au bien-être de la population de la zone d'Abyei et des zones frontalières.

59. Je salue de nouveau l'engagement des deux communautés dans la zone d'Abyei en faveur de la paix et de la réconciliation. Je félicite en particulier les dirigeants communautaires qui se sont opposés aux auteurs de troubles et qui ont continué, malgré l'absence d'engagement ferme des deux gouvernements, à œuvrer pour parvenir à un bon niveau de coexistence pacifique. Les communautés, aidées par la FISNUA, ont créé un environnement propice qui devrait permettre aux deux pays

d'établir des relations pacifiques durables en réglant leurs problèmes frontaliers. Cela étant, la zone d' Abyei continue de connaître des problèmes d'ordre public et, à cet égard, j'engage instamment le Soudan du Sud à aller de l'avant dans la planification conjointe de la création du Service de police d' Abyei. Dans le même ordre d'idées, j'exhorte le Soudan à délivrer rapidement les visas, en particulier pour permettre à la FISNUA d'accroître ses effectifs de police afin de régler les problèmes relatifs à l'état de droit dans la zone d' Abyei.

60. Alors que la détermination de la population locale de préserver la paix est évidente, ni le Gouvernement soudanais ni le Gouvernement sud-soudanais ne s'est réellement efforcé de consolider les progrès accomplis. En outre, les récentes informations faisant état de propos politiques belliqueux tenus par les communautés sont de plus en plus inquiétantes. J'exhorte les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à dissuader les communautés de prendre des mesures qui pourraient compromettre la paix fragile obtenue dans la zone d' Abyei.

61. D'importants progrès ont été faits par les deux pays sur cinq des sept objectifs fixés par le Conseil de sécurité pour faire avancer la démarcation de la frontière. Toutefois, les deux gouvernements n'ont fait aucun progrès significatif dans le règlement des questions importantes, telles que le retrait complet des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'ouverture de tous les couloirs de passage de la frontière et la mise en place de bureaux des douanes et des migrations, ce qui fait qu'il est difficile pour la FISNUA de fournir un soutien au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les deux pays devraient s'attacher à consolider les résultats obtenus par la FISNUA et à mettre fin à l'impasse sur les questions frontalières.

62. Malgré les difficultés intérieures auxquelles le Soudan et le Soudan du Sud doivent faire face, les relations entre les deux pays se sont beaucoup améliorées durant l'année écoulée, comme en témoignent l'aide apportée par le Soudan à la conclusion de l'accord de paix revitalisé entre les parties sud-soudanaises en septembre 2018, ainsi que la reprise des opérations pétrolières conjointes. J'engage les deux pays à poursuivre dans cette bonne voie dans l'intérêt de leurs populations qui vivent près de la frontière. L'action des deux pays demeure indispensable pour faire avancer les choses, et je demande aux deux gouvernements d'engager des discussions au niveau ministériel pour examiner l'application de leurs accords. Je m'engage à ce que l'Organisation des Nations Unies appuie cette entreprise. Je demande également aux membres du Conseil de sécurité de poursuivre l'action diplomatique pour faire comprendre aux deux pays combien il est important et urgent qu'ils progressent dans le règlement de leurs problèmes frontaliers. Il ne serait pas acceptable, et il ne serait pas possible pour la communauté internationale, que la FISNUA ait un mandat à durée indéterminée.

63. La FISNUA a été établie comme force intérimaire de sécurité en 2011, et l'environnement dans lequel elle opère a évolué ces huit dernières années. La mission doit s'adapter à la situation sur le terrain, et en même temps préserver les importants résultats qu'elle a obtenus, et surtout, elle doit redynamiser le processus politique pour pouvoir élaborer sa stratégie de sortie. Il faut éviter que le différend entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d' Abyei et de la région frontalière ne devienne un autre conflit gelé. Notre priorité doit rester l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces zones.

64. La présence de la mission demeure indispensable pour la stabilité de la région d' Abyei et de la région frontalière. Je recommande donc que le mandat de la FISNUA soit prorogé pour une nouvelle période de six mois, étant entendu que les deux gouvernements feront des progrès dans la tenue des engagements qu'ils ont eux-mêmes énoncés dans leurs accords. Je demande également au Conseil de sécurité de

considérer les progrès décrits dans le présent rapport comme une partie seulement de ce qui pourrait être accompli si la FISNUA était renforcée pour apporter un appui supplémentaire aux parties et à l'Union africaine. À cet égard, je demande au Conseil d'examiner d'un œil favorable les recommandations tendant à ce que la composante civile de la mission soit renforcée pour qu'elle puisse fournir un appui plus efficace à la Commission de l'Union africaine et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi qu'aux deux parties.

65. Pour conclure, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et ma reconnaissance au Chef par intérim de la mission et commandant de la force sortant, le général de division Gebre Adhana Woldezgu, sous la direction duquel la mission s'est acquittée efficacement de son mandat et a rendu le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière opérationnel en mettant en place deux bases d'opérations dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Je suis particulièrement reconnaissant à l'ensemble du personnel de la FISNUA de tous les efforts qu'il fait pour maintenir la paix et la stabilité dans des conditions difficiles. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à la Commission de l'Union africaine pour la manière dont ils gèrent le processus de paix.

